



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
DOCUMENTAIRE, FICTION ET ANIMATION

Titre du l'oeuvre:	
Année de réalisation:	
Durée totale:	
Durée hors titre et générique:	
Genre:	
Support de la copie:	
Résumé:	
Commentaire:	
Maison de production :	
Nom et prénom du réalisateur:	
Adresse:	
Code postal et ville:	
Pays:	
Téléphone:	
Email:	
Site Web:	
Est-ce votre premier court ou le considérez-vous comme tel ?	
L'adresse d'expédition des films est la suivante :	Détours en Ciné Court Mairie de Saint-Geniès Bellevue 31180 Saint-Geniès Bellevue

REGLEMENT

article 1 - définition et objet

Détours en Ciné Court est organisé par le Foyer rural de Saint-Geniès Bellevue (31180). Il a pour objectif de promouvoir la diffusion des courts métrages et de faciliter les rencontres entre les professionnels et leur public.

article 2 - date et lieu

La dixième édition du Festival des Rencontres autour du Court Métrage aura lieu du 28 au mai 2008 au Cinéma le Ventura à Saint-Geniès Bellevue. En cas de problème indépendant de sa volonté, Le Foyer Rural se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates et lieux de la manifestation.

article 3 - conditions d'inscription

Les oeuvres proposées en présélection ne doivent pas dépasser 20 minutes.

Les réalisateurs envoient un formulaire d'inscription et postent avant le 10 mars 2009 leur film sur cassette VHS ou DVD à : Détours en Ciné Court – Mairie de Saint Geniès Bellevue- 31180 Saint Geniès Bellevue - France.

Un même réalisateur peut présenter plusieurs films en les regroupant sur une même VHS (ou DVD), mais en remplissant un formulaire distinct par film.

Les VHS et DVD reçus ne sont pas renvoyés sauf si l'envoi est accompagné d'une enveloppe pré timbrée pour le retour.

article 4 - sélection

Le comité de sélection du festival visionne les VHS et DVD des candidats et réalise une sélection. Les candidats retenus seront avertis individuellement.

Les réalisateurs des films sélectionnés seront contactés et devront envoyer dans les 10 jours suivants, une copie de leur film en DVD ou Mini DV (s'ils avaient envoyé une VHS). Si cette copie s'avère être de trop mauvaise qualité, un film préalablement sélectionné pourra être retiré de la sélection.

Les copies DV ou DVD des films sélectionnés seront rendues aux réalisateurs après les Rencontres.

article 5 - droits

Les participants cèdent à Détours en Ciné-Court, sans contrepartie, le droit de diffusion des oeuvres sélectionnées pour les projections des rencontres, et le droit de reproduction d'images ou d'extraits de moins d'une minute de ces films pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV, et sur Internet.

article 6 - déplacements

Certains réalisateurs se verront offrir un aller-retour (sur la base SNCF 2° classe) pour venir pendant les Rencontres présenter leur film et assister aux projections des autres séances. L'hébergement et les repas seront pris en charge par Détours en Ciné Court